CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGEE DE L'ETUDE DU PREAVIS No 05/16

Demande d'un crédit de CHF 55'000.—TTC en vue du remplacement du palan à câble de la grue au Port des Abériaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de rapporter sur le préavis no 05/16 était composée de Mmes Liliane Gavillet et Bettina Venezia et de MM. Hervé Durgnat, François Krull et Christian Baumgartner (président).

Elle s'est réunie en date du 26 septembre 2016 en présence de Mme Dominique-Ella Christin, municipale en charge du dossier, ainsi que de M. Marino Giovannini, technicien communal, pour la présentation ainsi que les explications de toute la partie technique du projet.

La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs précieuses explications.

* * * *

La grue du Port des Abériaux, aujourd'hui âgée de 27 ans, commence sérieusement à montrer des signes de fatigue et la sécurité n'est plus garantie.

Depuis ce printemps, à plusieurs reprises, le frein du treuil n'a pas fonctionné de manière adéquate. Au cours d'une manœuvre, un bateau est même retombé à l'eau. Par chance, pas de blessé ni de dégât.

Après analyse par des professionnels en la matière, il s'avère que la structure, régulièrement entretenue, est toujours en bon état mais le palan à câble, d'origine espagnole, n'est plus réparable vu qu'il n'existe plus de pièces de cette marque sur le marché et qu'aucun réparateur ne donnerait de garanties même si une réparation était possible.

Dès lors, le remplacement du treuil en fin de vie par une installation moderne et fiable devient obligatoire.

L'entreprise lucernoise Brun-Mech AG, à Nebikon, avec succursale à Yverdon-les-Bains, propose l'installation d'un treuil d'une capacité de charge de 8'000 kilos comme précédemment, une vitesse de levage progressive de 0.66 à 5.3 m/min et un frein à disques électromagnétique monté séparément du moteur et facilement réglable qui se bloque à la moindre défaillance ou coupure de courant.

Le câble en acier à haute résistance ainsi que l'armoire et l'équipement électrique seraient également remis à neuf.

Ce type de palan est très répandu et on le trouve dans la plupart des ports équipés.

Suite à différentes études, il s'avère que seul le palan de Brun-Mech SA peut être adapté à la structure existante.

Le palan dont l'acquisition est envisagée apparait à la commission comme une solution pragmatique à un réel problème.

Le poste d'environ CHF 2'000.- pour diverses dépenses concerne principalement les tests en charge. Pour ce faire, on utilisera une benne de gravier de 8'000 kilos. L'évacuation de l'ancien appareil se fera via la benne à ferraille.

Afin de garantir un maximum de sécurité, un contrat de maintenance avec le fournisseur sera conclu. Le coût pour ce service, d'un millier de francs environ, sera facturé dès le terme de la garantie, soit après 24 mois.

Un prélèvement sur le compte de réserve du Port des Abériaux, compte affecté au fonctionnement du Port, permettra de financer cet investissement. Les contribuables ne seront donc aucunement mis à contribution.

Conclusion

Selon le rapport établi par la commission chargée d'étudier le préavis No 05/16, les membres, à l'unanimité, vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins:

Vu le préavis municipal No 05/16 concernant la demande d'un crédit de CHF 55'000.— TTC en vue du remplacement du palan à câbles de la grue au

Port des Abériaux.

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1. d'adopter le préavis No 05/16 concernant la demande d'un crédit de CHF 55'000.— TTC en vue du remplacement du palan à câbles de la grue au Port des Abériaux,
- 2. d'accorder un crédit de CHF 55'000.—TTC pour le remplacement du palan à câbles de la grue au Port des Abériaux,
- 3. de financer cette opération avec notre trésorerie courante,
- 4. d'autoriser la Municipalité de porter ce montant au compte de fonctionnement et de l'amortir par un prélèvement unique de CHF 55'000.— sur le compte « fonds de réserve no 9280.125 ».

Prangins, le 27 septembre 2016.

La commission chargée de l'étude du préavis No 05/16 :

Liliane Gavillet

Bettina Venezia

Hervé Durgnat

François Krull

Christian Baumgartner (prés.)